ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Remboursement

Question écrite n° 40292

Texte de la question

M. Jean Marsaudon attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le fait qu'une solution originale a ete adoptee par les Pays-Bas qui ont su allier la recherche des economies a la justice sociale dans leur reforme de l'assurance maladie. Il lui semble evident que les « gros risques », doivent etre garantis pour tous les assures sociaux. Par contre, il se declare tres surpris du fait que le Gouvernement n'ait pas evoque la possibilite de reserver le benefice du remboursement des « petits risques » aux revenus petits et moyens, laissant par la meme aux revenus plus importants le soin soit de s'assurer dans le prive, soit de l'assumer s'ils le preferent.

Texte de la réponse

La differenciation des taux de remboursement des soins selon le niveau de ressources des assures modifierait completement les fondements de notre systeme de protection sociale. Si les contributions des assures sont fonction de leurs revenus, leurs droits en assurance maladie sont identiques. L'introduction en plus d'une condition de ressources dans le calcul des prestations conduirait a une disproportion entre contributions et prestations qui menacerait la cohesion meme de notre securite sociale. Enfin, la distribution des revenus en France est telle que l'exclusion des titulaires de revenus importants du droit au remboursement du petit risque ne procurerait qu'une faible economie.

Données clés

Auteur : M. Marsaudon Jean
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40292
Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 mars 1997
Question publiée le : 24 juin 1996, page 3356
Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1246